



**Proposition d'attribution de subventions en faveur de la réalisation de diverses structures d'accueil de la petite enfance dans le cadre des contrats de territoire**

**Rapport n° CP/2017/181**

**Service gestionnaire :**

I31012 - Equipements et gestion des subventions

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions départementales en faveur d'investissements réalisés par deux Communautés de Communes et une Commune dans le domaine des structures d'accueil de la petite enfance.

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement de modes de garde pour les enfants de moins de 6 ans peuvent bénéficier d'une subvention départementale lorsque ces projets sont inscrits dans les contrats de territoire.

Le rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer 5 subventions concernant les opérations détaillées ci-dessous. Ces opérations sont inscrites aux annexes financières des contrats de territoire concernés.

En application de la délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les Communes et leurs groupements, une décote de 20 % est appliquée sur les subventions relatives à ces dossiers non déposés avant le 6 juillet 2015 et restant à engager.

**I – Territoire d'action NORD**

Communauté de Communes de SAUER-PECHELBRONN

Pour répondre aux évolutions des besoins de la petite enfance, la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn a mis en place un schéma de développement des sites d'accueils de loisirs périscolaires sur son territoire et sollicite le concours financier du Département pour les deux projets suivants :

1 – Création d'un nouveau pôle périscolaire de 45 places mutualisé avec une micro-crèche de 10 places, rue des Ecoles à Lembach. Ce projet est inscrit dans le contrat de territoire Sauer-Pechelbronn 2011-2016 volet 1 n°11608.

La Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn a décidé de réaliser un pôle d'animation à Lembach, incluant une micro-crèche et un équipement d'accueil périscolaire.

Ce projet est subventionnable dans le cadre des structures d'accueil de la petite enfance, et ce uniquement pour les enfants de moins de six ans accueillis.

Ce projet, d'une surface de 620 m<sup>2</sup>, est situé à proximité immédiate de l'école communale de Lembach et permet ainsi des mutualisations supplémentaires (notamment chauffage) et un fonctionnement optimisé avec l'école.

Le coût global des travaux s'élève à 1 220 000 € HT. Le coût éligible retenu dans le contrat de territoire est de 78 125 € au taux applicable de 32 % soit une subvention prévisionnelle de 25 000 €. Conformément à la délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015, le montant de la proposition de subvention a fait l'objet d'une décote de 20 %. Ainsi, le montant de l'aide susceptible d'être accordée s'élève à 20 000 €.

Le maître d'ouvrage a présenté une 1<sup>ère</sup> facture travaux avant le 21/12/2016.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, une subvention de 20 000 € dans le cadre du contrat de territoire pour l'aménagement d'une micro-crèche et des nouveaux locaux périscolaires à Lembach.

2 - Implantation d'une structure d'accueil périscolaire intercommunale de 100 places à Merckwiller-Pechelbronn située au sein de la Maison des Services et des Energies 1, rue de Lobsann à Merckwiller-Pechelbronn. Ce projet est inscrit dans le contrat de territoire Sauer-Pechelbronn 2011-2016 volet 1 n°11609.

Ce projet est subventionnable dans le cadre des structures d'accueil de la petite enfance, et ce uniquement pour les enfants de moins de six ans accueillis.

Cet accueil de loisirs sans hébergement sera ouvert à l'ensemble des enfants du pôle Est (communes du RPI Oberdorf, Dieffenbach, Preuschorf, RPI Lobsan-Lampertsloch, RPI Merckwiller-Kutzenhausen).

Le coût global des travaux s'élève à 1 741 000 € HT. Le coût éligible retenu dans le contrat de territoire est de 227 273 € au taux applicable de 11 % soit une subvention prévisionnelle de 25 000 €. Conformément à la délibération du Conseil départemental du 6 juillet 2015, le montant de la proposition de subvention a fait l'objet d'une décote de 20 %. Ainsi, le montant de l'aide susceptible d'être accordée s'élève à 20 000 €.

Le maître d'ouvrage a présenté une 1<sup>ère</sup> facture travaux avant le 21/12/2016.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, une subvention de 20 000 € dans le cadre du contrat de territoire pour l'aménagement d'une structure d'accueil périscolaire intercommunale de 100 places à Merckwiller-Pechelbronn.

## **II – Territoire d'action OUEST**

Communauté de Communes du Pays de MARMOUTIER-SOMMERAU

Aménagement d'un accueil périscolaire à l'école intercommunale d'Allenwiller. Ce projet est inscrit dans le contrat de territoire de Marmoutier-Sommerau 2011-2016 volet 1 n°10267.

La Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau sollicite le concours financier du Département pour des travaux d'adaptation des locaux et l'acquisition de nouveaux équipements concernant l'espace accueil périscolaire situé à l'école intercommunale d'Allenwiller.

Le coût éligible retenu dans le cadre du contrat de territoire est de 40 000 €. Le montant de l'aide susceptible d'être accordée s'élève à 7 520 €, sur la base du taux modulé de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier (23.50 %) et de la décote de 20 %.

Le maître d'ouvrage a présenté une 1<sup>ère</sup> facture travaux avant le 21/12/2016.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau, une subvention de 7 520 € dans le cadre du contrat de territoire pour l'aménagement d'un accueil périscolaire de 30 places à Allenwiller.

### **III – Territoire d'action SUD**

Commune de BISCHOFFSHEIM

Il s'agit de travaux de réorganisation du bâtiment périscolaire/maternelle à Bischoffsheim dans le cadre du contrat de territoire de Rosheim 2014-2016 n°11484.

La Commune de Bischoffsheim sollicite le concours financier du Département pour les travaux de réorganisation de l'accueil périscolaire et de l'extension et mise aux normes de la salle associative du Castel située rue du Castel à Bischoffsheim.

La structure, d'une capacité de 30 enfants maximum, accueille actuellement 28 enfants de moins de 6 ans et 4 animateurs. La fin des travaux est prévue en septembre 2017.

Ce projet est subventionnable dans le cadre du dispositif d'aide à la réalisation de structures d'accueil de la petite enfance, et ce uniquement pour les enfants de moins de six ans accueillis ainsi que pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

Le maître d'ouvrage a présenté une 1<sup>ère</sup> facture travaux avant le 21/12/2016.

Le coût global de l'opération s'élève à 814 398,44 € HT. Le projet est inscrit dans le contrat de territoire à hauteur de 57 000 € de subvention au titre de la petite enfance et 7 492 € au titre des équipements socio-éducatifs des Communes.

Au titre de l'aménagement de la partie périscolaire, le montant subventionnable est de 235 727,17 €. L'aide susceptible d'être accordée s'élève à 35 830,53 €, sur la base du taux modulé de la Commune (19 %) et de la décote de 20 %.

Au titre des équipements socio-éducatifs (ALSH), le montant éligible est de 39 432 €. L'aide susceptible d'être accordée s'élève à 5 993,66 €, sur la base du taux modulé de la Commune (19 %) et de la décote de 20 %.

La participation financière du Département serait ainsi gérée selon 2 dossiers de subventions, soit un montant total de 41 824,19 € HT.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer les crédits nécessaires et de les engager sur 2 autorisations de programme pluriannuelles (AP) :

- l'AP Equipements sportifs & socio-éducatifs des Communes pour la subvention relevant de la thématique socio-éducative ;
- l'AP Modes de garde 2016/1 pour la subvention relevant de la thématique petite enfance.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la Commune de Bischoffsheim, deux subventions pour un montant total de 41 824,19 €, dans le cadre du contrat de territoire pour les travaux de réorganisation du bâtiment périscolaire/maternelle à Bischoffsheim.

Les commissions territoriales Nord, Ouest et Sud ont émis un avis favorable pour les propositions de subventions afférentes à leur territoire respectif.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
41844	204-204142-51	300 000,00 €	300 000,00 €	83 350,53 €
41803	204-204142-33	760 371,00 €	517 096,62 €	5 993,66 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 89 344,19 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés.*

Strasbourg, le 28/04/17

Le Président,



Frédéric BIERRY